

**ARRETE MUNICIPAL N°2021-14**

**Portant sur : RUE DU BEAUREGARD ET CHEMIN BUISSON DE BLEU**

Le Maire de la commune de BAZINCOURT sur EPTE,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à 2213.6 ;
- Vu le code de la route et notamment l'article R 411.8 ;
- Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie.

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : A compter du 22 février 2021, des travaux seront exécutés jusqu'au 5 mars 2021, rue du Beauregard et chemin du buisson de bleu, pour des aménagements de sécurité routière.

ARTICLE 2 : Pour toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit :

- du numéro 26 au 28 et du 32 au 36 rue du Beauregard, de part et d'autre de la chaussée.
- du numéro 24 au 47 chemin du buisson de bleu, de part et d'autre de la chaussée.

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction est mise en place par la société BENOIT TP soit circulation alternée par feux tricolores.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de BAZINCOURT sur Epte, M le Commandant du Groupement de Gendarmerie, M. le Directeur de l'agence routière de VERNON, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie,  
Mme la Directrice de l'agence routière de VERNON,  
M. le Directeur Département des Services d'Incendie et de Secours,  
Communauté de Communes Vexin-Normand  
GRISEL  
BENOIT TP

Fait à BAZINCOURT SUR EPTE  
Le 12 février 2021,

Le Maire,

Hervé GLEZGO

